



CLASSIQUES
GARNIER

CRIGNON (Philippe), « Remarques préliminaires », *De l'incarnation à la représentation. L'ontologie politique de Thomas Hobbes*, p. 15-16

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4424-1.p.0015](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4424-1.p.0015)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2012. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

NOMS PROPRES

Nous mentionnons les auteurs selon l'usage le plus répandu et non selon le nom d'origine. Ainsi : Platon, Aristote, Jean de Salisbury, Marsile de Padoue, Jean Gerson. Nous retenons Bartole plutôt que Bartolus, Balde plutôt que Baldus mais Juan de Segovia plutôt que Jean de Ségovie, rare. Par ailleurs, nous utilisons l'adjectif « hobbesien » plutôt que « hobbien » ou « hobbésien », à la fois pour suivre l'usage le plus large et par euphonie.

TITRES

Nous mentionnons les ouvrages selon leurs titres originaux à moins qu'une traduction ne se soit imposée. Nous tronquons les titres longs lorsqu'aucune ambiguïté n'en résulte : nous disons les *Éléments de la loi* et non les *Éléments de la loi naturelle et politique*. Nous laissons le titre latin du *De cive* plutôt que le français le *Citoyen* ou *Du citoyen* car ils n'ont jamais réussi à s'imposer, mais aussi pour rappeler que l'ouvrage latin est le seul qui soit de la main de Hobbes. Contrairement à une opinion ancienne et durable, la version anglaise de 1651 n'est pas de Hobbes lui-même, comme l'a montré Noel Malcolm, qui suggère pour traducteur le poète Charles Cotton¹.

1 N. Malcolm, « Charles Cotton, Translator of Hobbes's *De Cive* », *Aspects of Hobbes*, Oxford, OUP, 2002, p. 234-258. L'auteur s'inscrit en faux contre H. Warrender, l'éditeur du texte latin et anglais.

CITATIONS

Nous citons les textes anciens ou étrangers dans leur traduction en langue française. Nous donnons le texte original en notes de bas de page dans deux cas différents : lorsqu'il s'agit de formules ou de propositions qui emploient des concepts sur lesquels nous souhaitons faire porter l'attention, ou lorsque nous traduisons nous-même. Ce cas s'est présenté pour deux raisons, soit qu'il n'existe pas de traduction en langue française, par exemple pour les textes de Bartole ou de Jean de Salisbury, soit que les traductions existantes ne rendent pas compte, de manière satisfaisante à nos yeux, de tel ou tel aspect du texte. Ainsi nous retraduisons les citations du *De jure naturæ et gentium* de Pufendorf plutôt que de suivre la traduction, par ailleurs brillante, de Jean Barbeyrac. Nous maintenons l'orthographe latine, anglaise ou française originale, en nous réservant le droit à quelques modernisations aux fins de lisibilité (v pour u, j pour i, par exemple). Lorsque nous citons des commentateurs contemporains étrangers, nous les traduisons en français sans donner le texte original afin de ne pas surcharger les notes de bas de pages. Nous citons la Bible dans la traduction révisée de Louis Segond (1910).